



Héritage sur une sci

Par **Vieille80**, le **01/08/2019** à **23:51**

Bonjour

Mon père c'est remarié avec séparation de biens et donation entre époux

Il a acheté une maison d une valeur de 180 000e qu il a mis en sci...sa femme 57 ans détient 1 part et mon père 99 ..il vient de décédé

Le crédit n étant pas intégralement remboursé et sans assurance décès

Ce crédit a été contracté au près de la banque par la sci elle même

Comment et ds quel part va se passer la succession pour les 2 enfants du papa

Merci pour votre réponse

Par **Visiteur**, le **24/08/2019** à **14:13**

Bonjour

Il faut attendre de connaître l'option choisie par la survivante pour connaître votre propre parr, mais la dette que constitue le remboursement d'un prêt immobilier court toujours après le décès de l'emprunteur. Le crédit entre alors dans la succession au titre d'une dette. Aux héritiers, s'ils acceptent la succession, de rembourser ce prêt.